

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Coopérative de Rogersville Ltee	Numéro de permis 2019460	Date d'inspection Le 17 juillet 2024	
Nom de l'établissement Garderie Coopérative de Rogersville II		Numéro de téléphone (506) 625-0733	
Adresse Unité 2 50 rue De L'École Rogersville NB E4Y 1V7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite à l'établissement en matinée pour une inspection de surveillance impromptue
- Le ratio est respecté durant la visite
- Chaque enfant à un espace personnel à chacun et identifié par son nom pour y ranger ses effets personnels.
- Les produits toxiques et nettoyants sont barrés sous clé et tenus hors de portée des enfants.
- L'orientation des enfants est faite de façon positive et constructive
- La nourriture qui provient de la maison porte le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin ou contient une glacière.
- Durant le congé d'été, les dîners et collations sont fournis par les parents via la boîte à diner. Pendant l'année scolaire les parents ont l'option de commander le repas de leur enfant à la cafétéria de l'école
- L'eau potable est servie tout au long de la journée
- L'aire de jeux extérieurs offre aux enfants un environnement sécuritaire qui leur permet de jouer et d'explorer
- Le matériel mis à la disposition des enfants dans la zone de jeux extérieurs est varié et en quantité suffisante pour les enfants présents
- Des zones ombragées offre aux enfants un endroit pour y jouer à l'extérieur tout en étant à l'abri du soleil
- Un horaire de planification des activités est monté avec les enfants et selon leurs intérêts. Cet horaire est mis à la disposition des enfants et des parents.
- Dans chaque local où se trouve des endroits désignés pour le changement de couche, nous y retrouvons un espace individuel à chacun pour y ranger ses couches et tout effet personnel.
- La table à langer est munie d'une bretelle de sécurité et est recouverte d'un matériel non absorbant. L'espace de prévu au changement de couche est éloignée de l'endroit où mangent les enfants et situé à moins d'un mètre d'un lavabo
- Les enfants sont sous une constante supervision durant le changement de couche

Observations : À mon arrivée les enfants de 2ans jouent dans le gymnase, tandis que les enfants de 3-4ans sont en période de jeux libres. Le dîner fut servi pour ensuite passer à l'heure de la sieste pour les plus petits. Les enfants ne sont pas allés jouer dehors puisqu'il fait très chaud à l'extérieur.

original signé par _____

Le 17 juillet 2024 _____

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Noëlla LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 juillet 2024

Date